



**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MARS 2011**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER – Dominique LAURENT – Denis GARDERA – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Robert CARDINAUD a donné pouvoir à Denis GARDERA

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 15 décembre 2010
2. **A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2011, tant en fonctionnement qu'en investissement.
3. **FIXE** à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 selon le tableau ci après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » en lieu et place des communes membres.

	Périmètre	Taux 2011
Zone 1	Beynes	9.80 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7.32 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	7.10 %
Zone 4	Saulx Marchais	8.14 %
Zone 5	St Germain de la Grange	7.56 %
Zone 6	Thiverval Grignon	6.00 %
Zone 7	Villiers-Saint-Frédéric	7.40 %

4. **ADOPTE** à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité 2011 à **3 522 047.67€**

**DIT** à l'unanimité que les sommes seront réservées aux communes au fur et à mesure de leur encaissement par la Communauté de Communes.

**DECIDE** à l'unanimité que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes.

**DONNE** à l'unanimité mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

5. **AUTORISE** le Président à notifier le marché « Création d'une aire d'accueil des gens du voyage » pour les 2 lots qui le composent conformément au tableau suivant :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
1	VRD	WATELET	454 633,10 €	543 741,19 €
2	Bâtiments préfabriqués	SADE	293 570,00 €	351 109,72 €

**AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à lancer une procédure de marché public pour la fourniture des contenants, la collecte et le traitement des gravats, des déchets dangereux des ménages et des encombrants collectés à la déchèterie intercommunale.
7. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à procéder à une consultation pour l'acquisition de colonnes à verre enterrées, et pour les travaux de génie civil nécessaires à leur installation.
8. **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants auprès du SIDOMPE :

	<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>
<b>Beynes</b>	Alain BRICAULT Nathalie CORDIER-DUVETTE	Marie-Thérèse DRUESNE Pierre COMBLE
<b>Jouars-Pontchartrain</b>	Laurent TALON Monique BUCHER	Marie-Françoise MAILLARD Daniel THUEUR
<b>Neauphle-le-Château</b>	Jean-Pierre JULLIEN Nadine LE RAY	Jean-Pierre SIMOULIN Marc LEROY
<b>Saint-Germain-de-la-Grange</b>	Jacques DELEPOULLE Bertrand HAUET	Karine GOUYEN Annick LENORMAND
<b>Saulx-Marchais</b>	Dominique LAURENT Denis GARDERA	Joëlle COULLOY Carole GINFRAY
<b>Thiverval-Grignon</b>	Rémi LUCET Catherine LANEN	Nadine GOHARD Daniel BOSSE
<b>Villiers-Saint-Fréderic</b>	Laurence ANDRE Danièle BOURGOIN	Dominique REBY Thierry RICHARD

Le Président,



**Bernard JOPPIN**



**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 27 AVRIL 2011**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Claude COPPIN – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Nicole HORNEBECK – Alain JUND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC -- Jean-Marie STENGER – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Alain BRICAULT a donné pouvoir à Claude COPPIN

Robert CARDINAUD a donné pouvoir à Dominique LAURENT

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE** le compte administratif 2010 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes	1 236 678,88 €	11 340 998,55 €
Reports de 2009	41 994,97 €	1 877 206,90 €
Dépenses	1 510 179,02 €	8 246 974,46 €
<b>Excédent</b>		<b>4 971 230,99 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>231 505 ,17 €</b>	

2. **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2010

**CONSTATE** les résultats de clôture de l'exercice 2010

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009</b>	<b>41 994,97 €</b>	<b>2 677 206,90 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement exercice 2010</b>		<b>- 800 000,00 €</b>
<i>Dépenses</i>	<i>1 510 179,02 €</i>	<i>8 246 974,46 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>1 236 678,88 €</i>	<i>11 340 998,55 €</i>
<b>Résultat de l'exercice 2010</b>	<b>- 231 505,17 €</b>	<b>4 971 230,99 €</b>

3. **APPROUVE** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2010 de la communauté de communes telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 000 000,00 €.

Section de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 971 230,99 €.

4. **DECIDE** de ne pas voter de taux de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâtie pour 2011 pour ne pas créer d'impôt supplémentaire

**DECIDE** en conséquence de ne pas remplir le cadre II-2 du premier feuillet de l'état 1259 FPU

**PRECISE** que le produit attendu du transfert de taxe d'habitation (ancienne part du Conseil Général) est de 2 358 233.00 euros

**PRECISE** que ce montant est inscrit au budget prévisionnel 2011 à l'article 7311

5. **FIXE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2011 à 20,09 %

6. **ADOpte** le budget primitif 2011 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** **12 179 137,62 €**
- **Section d'investissement :** **8 176 952,45 €**

<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Chap 011	Charges à caractère général	4 193 027.00 €	Chap 73	Impôts et taxes	10 288 574,63 €
Chap 012	Charges de personnel	283 150.00 €	Chap 74	Dotations et participations	875 332.00 €
Chap 014	Atténuation de produits	3 522 047,67 €	Chap 75	Autres produits de gestion courante	2 000.00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	678 000.00 €	Chap 77	Produits exceptionnels	19 000.00 €
Chap 66	Charges financières	25 000.00 €	Chap 013	Atténuation de charges	23 000.00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	300.00 €	R002	Résultat reporté	971 230.99 €
Chap 022	Dépenses imprévues	675 278.00 €			
Chap 023	Virement à la section d'investissement	2 642 334.95 €			
Chap 42	Opérations d'ordre entre section	160 000.00 €			
<b>12 179 137.62 €</b>			<b>12 179 137.62 €</b>		
<b>Section d'investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	36 000.00 €	Chap 13	Subventions d'investissement	1 056 617.50 €
Chap 204	Subventions d"équipement versées	175 499.90 €	Chap 10	Dotation fonds divers réserves (hors 1068)	315 000.00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	448 000.00 €	Chap 1068	Dotations fonds divers réserves	4 000 000.00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	6 697 947.38 €	Chap 165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00 €
Chap 16	Remboursement d'emprunts	55 500.00 €	Chap 021	Virement de la section fonctionnement	2 642 334.95 €
Chap 020	Dépenses imprévues	532 500.00 €	Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	160 000.00 €
Chap 001	Solde d'exécution négatif	231 505.17 €			
<b>8 176 952.45 €</b>			<b>8 176 952.45 €</b>		

7. **ADOpte** le règlement intérieur de la déchèterie intercommunale tel qu'annexé à la délibération
8. **DONNE** un avis favorable sur l'adhésion de Versailles Grand Parc pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin au SIDOMPE
9. **DECIDE** d'adhérer à l'association AMORCE au titre des « déchets ménagers »
- DESIGNE** Monsieur Rémi LUCET pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur JOPPIN en tant que suppléant, et l'autorise à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Le Président,



Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 29 JUIN 2011**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Bertrand HAUET, Jean-Marie STENGER, Annick LENORMAND, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES

Robert CARDINAUD a donné pouvoir à Dominique LAURENT

**Le Conseil Communautaire,**

- 1. AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché « Contenants, collecte et traitement des gravats, déchets dangereux diffus, encombrants pour la déchèterie intercommunale »

Pour le lot 1	Société SEPUR	pour un montant annuel de	41 862,40 € TTC,
Pour le lot 2	Société SARP	pour un montant annuel de	42 173,01 € TTC,
Pour le lot 3	Société SEPUR	pour un montant annuel de	54 374,70 € TTC

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

- 2. DECIDE à l'unanimité** de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2011

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011

**ADOPTE** les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

<b>Filière administrative</b>		
<b>GRADE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Rédacteur Principal	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Filière technique</b>		
<b>GRADE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Technicien en chef	1	1
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1
<b>Filière sociale</b>		
<b>GRADE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Educateur de jeunes enfants	1	1

- 3.** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes le Rapport annuel 2010 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**PRECISE** que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique.

- 4.** **PREND ACTE à l'unanimité** des désignations de délégués communautaires pour représenter la commune de Thiverval-Grignon

**DECLARE INSTALLER** Monsieur Daniel BOSSE dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire et Madame Marie GARCIA dans ses fonctions de déléguée communautaire suppléante.

- 5.** **ADOPOTE à l'unanimité** la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

#### Section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	611	BEY 812	3 866,52 €	Recettes de Fonctionnement	7331	BEY 812	3 866,52 €
	611	JP 812	10 437,25 €		7331	JP 812	10 437,25 €
	611	NLC 812	3 219,61 €		7331	NLC 812	3 219,61 €
	611	SM 812	2 915,99 €		7331	SM 812	2 915,99 €
	611	SGDLG 812	3 666,41 €		7331	SGDLG 812	3 666,41 €
	611	TG 812	- 2 479,47 €		7331	TG 812	- 2 479,47 €
	611	VSF 812	7 790,77 €		7331	VSF 812	7 790,77 €
	22	FIN 01	- 70 000,00 €			Total	29 417,08 €
	611	SG 814	70 000,00 €				
		Total	29 417,08 €				

- 6.** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer tout acte concernant l'acquisition (dans le cadre du projet Pavy 2 à Saint-Germain-de-la-Grange) :

- des parcelles C n°32 (pour partie) et n° 33 appartenant à RFF pour un montant de 12 000 € hors taxes, hors frais et hors droits (notamment hors TVA immobilière, hors frais de notaire et frais de réquisition), la parcelle n°32 étant grevée d'une servitude de clôture au profit de RFF, consistant pour la CCCY à implanter, maintenir et entretenir une clôture en limite avec le domaine ferroviaire.
- de la parcelle C n°21 appartenant à la commune de St-Germain-de-la-Grange pour un montant de 50 000 € hors taxes, hors frais et hors droits (notamment hors TVA immobilière, hors frais de notaire et frais de réquisition).

ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- 7.** **EMET UN AVIS DÉFAVORABLE à la majorité** au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines

**12 avis défavorables** : R. LUCET, N. GOHARD, D. BOSSE, représentants la commune de Thiverval Grignon - B. HAUET, JM STENGER, A. LENORMAND, représentants la commune de Saint germain de la Grange - D. GARDERA, D. LAURENT, R. CARDINAUD, représentants la commune de Saulx- Marchais - S. DURAND, L. ANDRE, MF GONCALVES représentants la commune de Villiers Saint Frédéric

**9 avis favorables** : B. JOPPIN, A. JUND, P. LEBLOND, représentants la commune de Neauphle le Château A. BRICAULT, C. COPPIN, MA LEJEUNE, représentants la commune de Beynes ML ROQUELLE, C. MANCEAU, J. ARNOUX représentants la commune de Jouars Pontchartrain

**Le Président,**



**Bernard JOPPIN**

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2011**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Valérie TALBODEC, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte rendu du 29 juin 2011
2. **APPROUVE, à la majorité**, le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
3. **FIXE à l'unanimité** le tarif journalier de l'emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage à 3 euros par jour et par emplacement  
**PRECISE** que les familles devront s'acquitter du paiement de leur emplacement dès leur arrivée
4. **FIXE à l'unanimité** la tarification des fluides délivrés sur l'aire d'accueil

Fluide	Unité	Prix à l'unité
Electricité	kWh	0.15 €
Eau potable	M3	4 €

**PRECISE** qu'un système de prépaiement des fluides sera imposé aux familles (avec un compteur pour chaque fluide sur chaque emplacement).

5. **FIXE à l'unanimité** le montant de la caution à verser par chaque famille résidant sur l'aire d'accueil à 150 euros par emplacement  
**PRECISE** que cette caution sera déposée dès l'arrivée des familles.
6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à lancer une procédure de marché public pour l'achat de repas en liaison froide
7. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes, le Rapport d'Activités 2010 annexé à la présente délibération  
**PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique
8. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention « contrat enfance jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales et tous les avenants s'y rapportant

9. **DECIDE à l'unanimité D'ADMETTRE** en non valeur les titres de recettes établis à l'encontre de la Lyonnaise des Eaux pour un montant de 76,38 euros
- DECIDE D'IMPUTER** cette annulation de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget de la commune – exercice 2011, article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables »
- DECIDE D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

10. **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	SG 90-2	- 100 000 €
	2031	Frais d'études	SG 020	+ 100 000 €

11. **DONNE à l'unanimité** son accord au versement de l'indemnité d'éviction à :

- M. Jérôme REGNAULT qui exploite la parcelle C n° 17, pour un montant de **15 955 €**
- Mme Corinne VALET qui exploite les parcelles C n° 18, 20 et 21, pour un montant de **29 050 €**

**Le Président,**



**Bernard JOPPIN**



**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 2 NOVEMBRE 2011**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Daniel BOSSE, Nadine GOHARD, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Olivier GOUPILLON

**Le Conseil Communautaire,**

- 1. APPROUVE, à l'unanimité**, le compte rendu du 28 septembre 2011
- 2. APPROUVE, à l'unanimité**, la création d'une régie de recettes pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- 3. APPROUVE, à l'unanimité**, la création d'une régie d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- 4. AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à signer une convention avec ERDF relative aux travaux « Aire d'accueil des gens du voyage »
- 5. AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à signer l'avenant n°2 du marché public de réalisation de la déchèterie pour travaux supplémentaires
- 6. AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à signer l'avenant n°3 du marché public de réalisation de la déchèterie pour l'attribution d'une indemnité liée à l'ajournement prolongé des travaux
- 7. DECIDE, à l'unanimité**, de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs des entreprises  
**PRECISE** qu'après consultation des communes membres et afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le Conseil Communautaire.  
**PRECISE** que cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux
- 8. DESIGNE, à l'unanimité**, les représentants suivants au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

Représentant titulaire	Monsieur Robert CARDINAUD
Représentant suppléant	Monsieur Alain JUND

- 9. AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à solliciter les subventions auprès de tous les financeurs dans le cadre du projet PAVY II

**Le Président,**



**Bernard JOPPIN**

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 7 DECEMBRE 2011**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Philippe LEBLOND, Michèle TROIZIER, Alain BRICAULT, Gilles HOCQUET, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Nadine GOHARD, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Jean-Marie STENGER, Denis GARDERA, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES.

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte rendu du 2 novembre 2011
2. **INSCRIT, à l'unanimité**, dans les statuts la compétence « gestion de la structure multi accueil « Cœur d'Enfants » » (au sein de la compétence « petite enfance ») à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012
3. **INSCRIT, à l'unanimité**, la compétence « création, extension d'aménagements multimodaux aux abords des gares et gestion des parcs relais » (au sein de la compétence « transport ») dans les statuts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012
4. **PREND ACTE, à l'unanimité**, de la volonté des maires de ne pas transférer leurs pouvoirs de police en matière de déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage
5. **AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à notifier le marché d'appel d'offres « Achat de repas en liaison froide », pour les lots 1-2-3-4-5-7 avec la société Yvelines Restauration pour un montant de 589 483€ HT et pour le lot 6 avec la société Ekilibre pour un montant de 27 925€ HT
6. **AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à signer l'avenant n°2 au marché « collecte de déchets et traitement de certains flux » conclu avec la société SEPUR
7. **AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à signer l'avenant n°1 au marché « contenants, collecte et traitement des déchets » conclu avec la SEPUR
8. **AUTORISE, à l'unanimité**, le Président à signer l'acte concernant l'acquisition de la parcelle C n°139 appartenant à la SCI EMALOU au moyen d'un échange de terrains ainsi que toutes les pièces rapportant (dossier PAVY II)
9. **CONSTATE, à l'unanimité**, après examen du Plan Local d'Urbanisme de Jouars Pontchartrain, que les objectifs en logements tant en quantité qu'en diversité sont bien ceux préconisés par le Programme Local de l'Habitat
10. **AUTORISE, à l'unanimité**, l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2012, de dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2011

**Le Président,**



**Bernard JOPPIN**